

AUTORISATION DE PRELEVEMENT DES HONORAIRES SUR LE COMPTE CARPA :

Tout prélèvement d'honoraire doit faire l'objet d'une autorisation signée par le client celle-ci doit être transmise au service CARPA pour tout prélèvement

Voici un modèle dont vous pouvez vous servir :

Je soussigné M. Mme

Autorise Maître

A prélever sur le compte CARPA de l'affaire..... la somme de

.....€ euros en règlement de ses honoraires.

Fait à

Le.....

Signature :